

---

## COMPTE RENDU

Cœuré, Sophie. 2007. *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*. Paris : Payot, 270 p.

---

### **Marcel Lajeunesse**

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
Université de Montréal

Le 14 juin 1940, les troupes allemandes entraient dans Paris et, avec elles, les «commandos» que le ministère des Affaires étrangères de Berlin avait confiés au baron von Künsberg pour rechercher les actes, documents et livres contemporains susceptibles d'être exploités à des fins de propagande. Cinquante ans plus tard, à la suite du démantèlement de l'URSS et du régime communiste, fut révélée la présence d'archives françaises à Moscou. Des négociations furent entreprises entre la France et la Fédération de Russie pour récupérer les documents spoliés. Des millions de documents d'archives, papiers de ministères, correspondances privées, cartes, photographies, livres avaient parcouru des milliers de kilomètres de Paris à Berlin, puis de Berlin à la Pologne et la Tchécoslovaquie, puis enfin à Moscou ou à Minsk, pour revenir de Moscou à Paris, quand ils n'avaient pas été perdus, volés ou brûlés.

Ce livre tente d'éclaircir l'énigme du pillage et du destin des archives françaises, historiques et administratives, disparues. On connaissait bien la spoliation des œuvres d'art qui sont allées enrichir les musées allemands, de même que les collections personnelles de Goering et d'Hitler. On connaissait aussi les avatars des bibliothèques françaises par les listes de censure Bernhard et Otto. La liste Bernhard a permis le pilonnage de 700 000 livres germanophobes ou antinazis, livres d'auteurs juifs ou hostiles au Duce et aussi à Staline, l'allié du moment, saisis chez les libraires, les éditeurs et les bibliothèques. La liste Otto contrôla, à partir du dernier trimestre de 1940 et pour la durée de la guerre, l'édition et la librairie françaises. On connaissait beaucoup moins la question de la spoliation des archives.

L'action de l'Allemagne nazie en France, ce n'est pas un simple pillage de guerre, comme il y en eut lors des guerres précédentes, mais une œuvre idéologique et de propagande, une lutte contre le «judéo-bolchévisme» et la franc-maçonnerie, une réécriture de l'Histoire. Les premières recherches d'archives en France visèrent les Allemands fugitifs du Reich hitlérien, puis les Russes blancs réfugiés en France au début des années 1920. Les juifs français furent traqués dès le départ. Par exemple, que l'on pense aux archives de Léon Blum, Georges Mandel, Marc Bloch, André Maurois, Julien Cain, les Rothschilds.

À la déclaration de la guerre, la France avait dispersé les archives parisiennes à travers toute la France pour diminuer les risques de bombardement et aussi pour assurer la sécurité de certaines archives essentielles. Lors de l'offensive allemande du printemps 1940, furent incendiées les archives départementales des Ardennes et

du Loiret, des fonds historiques de la ville de Blois, de la marine à Cherbourg et de l'amirauté à Brest. Les Allemands organisèrent une fouille systématique à Paris, dans les châteaux de la Loire, puis sur le territoire français. Ils effectuaient leurs fouilles dans les archives françaises sous le couvert de la «protection» desdites archives. Le régime de Vichy pouvait protester à l'occasion contre la confiscation de certaines archives, mais jamais quand il s'agissait d'archives juives. Dès la fin de 1940, il y eut capture et envoi à Berlin de l'original du Traité de Versailles de 1919 qu'on n'a jamais revu depuis. Les officiels allemands à Paris affirmaient, en 1940, à leurs interlocuteurs du Quai d'Orsay que les archives pouvaient être des armes «aussi terribles qu'un obus», ce qui légitimait la mobilisation de trains et de camions pour déménager une partie des saisies vers Berlin et l'Allemagne. Ce furent surtout les archives diplomatiques et militaires qui prirent le chemin de la capitale du Reich. À partir de 1943, à cause de la résistance de Stalingrad et des bombardements des Anglo-Américains, on assiste au début du recul nazi. Les archives françaises sont alors déplacées vers la Pologne, la Tchécoslovaquie, et aussi vers la Bavière.

Dans leur marche vers la victoire, les Alliés se livrèrent à leur tour à un ramassage systématique des archives publiques de l'Allemagne nazie. Ils visèrent la documentation des crimes nazis en vue du procès qui eut lieu, par la suite, à Nuremberg. Ils voulurent aussi purger le pays de cette littérature nocive et établir une collection de documents diplomatiques. En 1945, l'URSS comptait 48 brigades (23 en Allemagne, 7 en Pologne et 6 en Tchécoslovaquie) chargées de récupérer armes et matériel. Les archives faisaient alors partie du matériel recherché. Pour les Russes, ces prises étaient des trophées de guerre légitimes, et ce pillage était déguisé sous l'appellation de «sauvetage».

Le Gouvernement provisoire de la République française organisa, dès la Libération, la recherche de ses biens spoliés, d'abord dans sa zone d'occupation en Allemagne, puis dans les zones britannique et américaine. Entre 1945 et 1949, quelques millions (on avance le chiffre de deux à cinq millions) de livres, manuscrits et autographes revinrent des zones anglaise et américaine. Mais un rapport officiel publié en 1947 sous le titre de Répertoire des biens spoliés avait établi à vingt millions le nombre d'archives, de manuscrits et de livres disparus de France entre l'été 1940 et l'été 1944.

La recherche des documents ne fut pas facile après la guerre. En France, la Commission de récupération artistique cessa ses activités en 1950 avec des résultats mitigés. Au début de la décennie 1950, la France promulgua deux lois d'amnistie en 1951 et 1953. On est alors préoccupé par la guerre froide et par le plan Marshall. D'ailleurs, il y eut peu de sanctions pour collaboration à des archivistes et à des bibliothécaires, par rapport à des artistes et à des intellectuels. La France avait eu des soupçons concernant la prise d'archives par l'URSS, mais elle a vite occulté ce problème. La France a reconstitué les archives du Quai d'Orsay à partir de doubles conservés dans les ambassades ou de papiers des diplomates.

De son côté, l'URSS a mené une véritable politique des archives dans sa zone d'influence. Dans les années 1950 et 1960, elle restitua deux millions de dossiers d'archives à la République démocratique allemande, à la Pologne, à la Tchécoslovaquie, à la Roumanie et même à la Yougoslavie. Au tournant des années 1960, des dossiers sont donnés à la V<sup>e</sup> République du général de Gaulle dans le cadre d'une certaine

détente France-URSS. Puis, en 1969, on remettait à la France plus de 20 000 dossiers allant de 1730 à 1920 concernant l'ambassade de France à Saint-Petersbourg et ses anciens consulats de Moscou, Tiflis, Cronstadt et Riga.

En 1990, ce fut la révélation de la présence à Moscou d'importantes archives spoliées. On a évalué, du côté russe, en 1992, à sept kilomètres linéaires les documents pris à la France et à la Belgique. Un édifice avait été construit spécialement pour les «archives trophées», divisées en trois grandes sections : allemande, française (France et Belgique) et polonaise. Sous Staline et ses successeurs, le secret concernant ces archives fut bien gardé. En 1992, il y eut entente entre la France et la Russie sur «la recherche et la restitution d'archives» dans un cadre de réciprocité, et cette entente concernait tant les archives privées que les archives publiques. La France acquit alors les archives de la Sûreté, celles de Marc Bloch, d'André Maurois, de Georges Mandel, de Jules Moch, des familles Rothschild et Chautemps. En 1994, l'opposition de la Douma limita considérablement le retour des archives. En 2000, le président Poutine fit amender la loi concernant les restitutions sur les bases d'une distinction entre les héritiers de l'Axe (la Russie conservait les biens en compensation de l'agression subie) et les nations victimes du nazisme qui, seules, pouvaient réclamer le retour de leurs biens. Entre 2000 et 2002, la quasi-totalité des fonds d'archives revendiqués parvenait au Quai d'Orsay. Ce fut une grande surprise tant pour les institutions que pour les familles que ce retour d'archives de Moscou après deux générations. Ce fut aussi le cas pour l'Espagne qui reçut les archives de la guerre civile espagnole des années 1930.

Le pillage des archives s'inscrit dans une tradition millénaire de la guerre qui, depuis l'Antiquité, donnait au vainqueur l'habitude, sinon le droit, d'emporter les trésors de son ennemi vaincu et humilié. Il en fut ainsi pour la Russie, la Prusse et l'Autriche lorsqu'elles se partagèrent la Pologne au 18<sup>e</sup> siècle. Napoléon fit de même lorsqu'il emporta les Archives de Simancas qui furent plus tard restituées à Franco par Pétain. Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, des dictatures totalitaires employèrent les archives pour réécrire l'histoire, pour fichier des individus dans une optique de répression et d'assignation des identités et, dans le cas nazi, pour mobiliser la généalogie pour une politique raciale qui a donné lieu à la destruction des Juifs d'Europe. On a peu appris de la Seconde guerre mondiale. Il faut se rappeler l'éclatement de la Yougoslavie à la fin du siècle dernier avec le «mémoricide» croate et l'action de la Serbie envers ses voisins, de même que la rivalité des services secrets américains et des services secrets russes, en 2003, pour récupérer les archives du régime de Saddam Hussein en Irak.

Cela fait dire à l'auteure, dans sa conclusion, que peut-être reverrons-nous un jour l'original du Traité de Versailles, la correspondance de Louise Weiss avec Aristide Briand, les inédits de Saint-John Perse, ceux d'Alain volés chez André Maurois, de même que d'autres documents de l'éminent historien Marc Bloch.

Ce livre ajoute une page fascinante à l'histoire de l'archivistique.